

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 MAI 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 28 mai 2014, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :  
Rémy NORMAND, président  
Marie France TRUDEL, vice-présidente  
Yvan BOURDEAU  
Anne CORRIVEAU  
France HAMEL  
Laurent PROULX  
Myriam RÉGNIER  
Patrick VOYER

Est absente : Suzanne VERREAULT

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M<sup>e</sup> Véronique JOBIN, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 14-81

*Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

#### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 avril 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 14-82

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 30 avril 2014, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 4. Comité approche client – nomination de la présidente et adoption de la charte

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n<sup>o</sup> 13-27 du 27 février 2013, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité approche client;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n<sup>o</sup> 14-22 du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC mandatait le comité approche client de procéder à la révision de la charte le régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC;

### **Résolution 14-83**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu :

- d'adopter la charte du comité approche client, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 4 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement du document adopté par la résolution n° 13-27;
- de nommer **Mme Marie France Trudel**, vice-présidente du conseil d'administration du RTC, à titre de présidente du comité approche client.

Adoptée à l'unanimité

### **5. Comité patrimoine, financement et risques – nomination du président et adoption de la charte**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-22 du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC créait le comité patrimoine, financement et risques et mandatait ce dernier de procéder à l'élaboration de la charte le régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC;

### **Résolution 14-84**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- d'adopter la charte du comité patrimoine, financement et risques, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 5 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- de nommer **M. Patrick Voyer**, membre du conseil d'administration du RTC, à titre de président du comité patrimoine, financement et risques.

Adoptée à l'unanimité

### **6. Comité ressources humaines – nomination de la présidente et adoption de la charte**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-22 du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC créait le comité ressources humaines et mandatait ce dernier de procéder à l'élaboration de la charte le régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC;

### **Résolution 14-85**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu :

- d'adopter la charte du comité ressources humaines, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- de nommer **Mme Anne Corriveau**, membre du conseil d'administration du RTC, à titre de présidente du comité ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

### **7. Comité gouvernance – nomination du président et adoption de la charte**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-22 du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC créait le comité gouvernance et mandatait ce dernier de procéder à l'élaboration de la charte le régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président(e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC;

#### **Résolution 14-86**

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- d'adopter la charte du comité gouvernance, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 7 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;
- de nommer **M. Rémy Normand**, président du conseil d'administration du RTC, à titre de président du comité gouvernance.

Adoptée à l'unanimité

#### **8. Comité d'audit – nomination du président et du membre externe et adoption de la charte**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 12-168 du 21 novembre 2012, le conseil d'administration du RTC adoptait la charte du comité d'audit;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 14-22 du 26 février 2014, le conseil d'administration du RTC mandatait le comité d'audit de procéder à la révision de la charte le régissant, ainsi qu'à la recommandation d'un(e) président (e) du comité qui soit membre du conseil d'administration du RTC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une personne membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés à titre de membre externe siégeant au comité d'audit, de procéder à la fixation de sa rémunération ainsi qu'à la fixation de la durée de son mandat;

#### **Résolution 14-87**

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- d'adopter la charte du comité d'audit, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement du document adopté par la résolution n° 12-168;
- de nommer **M. Patrick Voyer**, membre du conseil d'administration du RTC, à titre de président du comité d'audit;
- de nommer **M. André Gauthier**, CPA, CA, à titre de membre externe siégeant au comité d'audit, à compter de ce jour, et ce, pour une période d'un (1) an, renouvelable automatiquement pour le même terme à son expiration;
- de fixer la rémunération du membre externe à 1 000 \$ pour chacune de ses présences à une séance de travail du comité d'audit ou chacune de ses présences à une rencontre convoquée par le conseil d'administration du RTC.

Adoptée à l'unanimité

#### **9. Attribution de contrat – services professionnels en support aux relations de travail**

#### **Résolution 14-88**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- d'attribuer le contrat de services professionnels pour des services juridiques en support aux relations de travail à **Joli-Cœur, Lacasse S.E.N.C.R.L.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une période de trois (3) ans débutant le 2 juin 2014, avec une possibilité de deux (2) périodes de prolongation de douze (12) mois chacune pouvant être exercées à la discrétion du chef du Service de l'approvisionnement du RTC, le cas échéant, au taux horaire fourni en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

- d'autoriser une dépense maximale de 500 000 \$, dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-43-430-810-83200, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

**10. Mandat à la STM - achat regroupé – OPUS – paiement par débit en ligne**

Considérant que, par sa résolution n° 13-25 du 27 février 2013, le conseil d'administration du RTC adoptait le Règlement n° 292 autorisant des dépenses et un emprunt pour acquérir et implanter un système de vente et recharge à distance sur OPUS;

**Résolution 14-89**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu de mandater la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, au nom du RTC, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions législatives applicables, à l'appel d'offres et à l'attribution d'un contrat de traitement des transactions par débit en ligne, pour une durée maximale de huit (8) ans incluant des options de renouvellement, les frais sur les transactions par cartes de débit étant estimés à 5 000 \$ par année, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-23-231-810-81040, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.*

Adoptée à l'unanimité

**11. Entente avec la Ville de Québec – implantation d'un système de mesures préférentielles pour autobus aux feux de circulation**

CONSIDÉRANT que le plan triennal d'immobilisations du RTC prévoit la mise en place de mesures favorisant la priorité aux autobus à certains carrefours, notamment pour les parcours 7, 800, 801, 802 et 803;

CONSIDÉRANT que des discussions avec la Ville de Québec ont permis d'établir les termes d'une entente sur les modifications à apporter aux systèmes et équipements de gestion des feux de circulation afin d'offrir aux autobus du RTC une priorité de passage à certains carrefours;

**Résolution 14-90**

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Québec pour la réalisation du projet de priorité aux autobus aux feux de circulation, le tout, tel que plus amplement décrit et selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° 11 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, l'entente avec la Ville de Québec prévoyant le remboursement des coûts des travaux réalisés par cette dernière au montant de 6 415 620 \$, les sommes requises étant disponibles aux règlements d'emprunt n°s 141, 219 et 304.*

Adoptée à l'unanimité

**12. Autorisation de déplacement - validation des spécifications – projet nomade temps réel**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 12-7 du 25 janvier 2012, le conseil d'administration du RTC attribuait le contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs (SAEIV) à Inéo Systrans à Achères en France;

CONSIDÉRANT que, conformément aux obligations du contrat de certification de systèmes, une étape de validation sur plate-forme dédiée est requise et que les essais se dérouleront dans les locaux du fournisseur, comme mentionné au contrat attribué;

### **Résolution 14-91**

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu :

- d'autoriser le chef de mission, l'administrateur système, l'analyste principal en informatique ainsi qu'un inspecteur, membres de l'équipe projet nomade temps réel, à se déplacer pour valider les essais du système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs, pour une période de douze (12) jours au mois de juillet 2014, à Achères en France, les sommes requises estimées à 24 000 \$, incluant le transport, l'hébergement, les repas et les taxes applicables, étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18350 et au règlement d'emprunt n° 277(5572);
- d'autoriser le remboursement des dépenses de ces personnes jusqu'à concurrence du montant autorisé, le tout, conformément à la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjour et de représentation (PA-004) du RTC.

Adoptée à l'unanimité

### **13. Attribution de contrat – rechapage de pneus radiaux semelle Michelin XDN2**

#### **Résolution 14-92**

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat pour le rechapage de pneus radiaux, semelle XDN2, à **Pneus Bélisle (Québec) inc.**, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de 224 \$, pour un montant n'excédant pas 116 155,98 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période d'un (1) an débutant le 1<sup>er</sup> juin 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-69-33-311-610-61720.

Adoptée à l'unanimité

### **14. Attribution de contrat – fourniture d'uniformes pour les employés du RTC**

#### **Résolution 14-93**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes pour les employés du RTC à **Martin & Lévesque inc.**, seul soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 1 950 985 \$, incluant les taxes nettes applicables et une contingence de 10 %, pour une période de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles aux postes budgétaires 1-60-61-614-540-54561, 1-63-63-631-540-54561, 1-69-62-672-540-54561, 1-60-62-643-540-54561, 1-60-62-624-540-54561, 1-60-05-056-540-54561, 1-65-39-013-540-54561, 1-64-82-821-540-54561, 1-69-82-829-540-54561, 1-69-83-831-540-54561, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

### **15. Attribution de contrat – services professionnels pour la mise en place de la solution de gestion d'un centre de services des technologies de l'information basée sur ITIL (phase 2)**

#### **Résolution 14-94**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu d'attribuer le contrat de services professionnels pour la mise en place d'une solution de gestion d'un centre de services des technologies de l'information basée sur les pratiques de gestion ITIL (phase 2) à **CPU Service d'ordinateur inc.**, seul soumissionnaire conforme, pour un montant n'excédant pas 197 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour une période maximale de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2014, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18460 et au règlement d'emprunt n° 298(4004), sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

**16. Entente avec la Ville de Québec – fourniture de services en matière de soutien de l'infrastructure de téléphonie et de l'utilisation du réseau de radiocommunication**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 10-20 du 24 février 2010, le conseil d'administration du RTC autorisait la signature de l'entente avec la Ville de Québec permettant au RTC d'utiliser les infrastructures de radiocommunications, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 13-23 du 27 février 2013, le conseil d'administration du RTC prolongeait cette entente, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 14-95**

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation, par le RTC, des services de radiocommunication de la Ville de Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2019, le tout, tel que plus amplement décrit et selon des termes substantiellement conformes au document joint en annexe du document n° 16 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

**17. Modification à l'annexe 1 B) de la Politique d'achat**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 03-18 du 26 février 2003, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique d'achat de biens et services du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de l'annexe 1 (B) de cette politique;

**Résolution 14-96**

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régner, il est résolu de remplacer l'annexe 1 (B) de la Politique d'achat de biens et services du RTC, adoptée par la résolution n° 03-18, par l'annexe 1 (B) jointe en annexe du document n° 17 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.*

*Adoptée à l'unanimité*

**18. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**19. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

**20. Levée de l'assemblée**

**Résolution 14-97**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme France Hamel, il est résolu de lever l'assemblée.*

*L'assemblée est levée à 17 h 20.*

*Adoptée à l'unanimité*

---

Rémy Normand, président

---

Véronique Jobin, secrétaire générale